

Centre International d'Art et du Paysage  
1794 route de l'île, Île de Vassivière  
87120 Beaumont-du-Lac  
+33 (0)5 55 69 27 27  
www.ciapvassiviere.org

Maison du Parc  
7 route d'Aubusson  
19290 Millevaches  
+33 (0)5 55 96 97 00  
www.pnr-millevaches.fr

## Appel à Candidature

### RÉSIDENCE PAYSAGE ET BIEN COMMUN

**Le Château de l'île de Vassivière — Résidence de recherche et de création artistique,  
Centre International d'Art et du Paysage de l'île de Vassivière (87)  
*en partenariat avec*  
le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin**

Lance un appel à candidature pour une résidence artistique et scientifique de 13 semaines :  
**du 2 septembre au 29 novembre 2024**

**Date limite pour candidater : vendredi 20 mai 2024, minuit**

**Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (CIAPV) et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR) lancent ensemble un appel à candidature pour un travail de création, de recherche et de production, visant à interroger la notion de **paysage liée à la dimension du bien commun.****

La résidence est ouverte **aux binômes composés d'un.e artiste et d'un.e scientifique**, quels que soient leurs domaines d'expertises. Ainsi, l'appel est ouvert à toutes les pratiques artistiques contemporaines, ainsi qu'aux scientifiques dont celles et ceux exerçant dans le domaine des sciences humaines et sociales.

#### LE TERRITOIRE D'ACCUEIL

**Le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière (CIAPV)** situé en Nouvelle-Aquitaine soutient la recherche, l'expérimentation, la production et la diffusion de l'art contemporain. Il est situé sur l'île de Vassivière, au cœur du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Le CIAPV développe, depuis de nombreuses années, un programme de résidences favorisant la recherche, l'échange et la production d'œuvres d'artistes et de chercheur.euses français et/ou internationaux. À travers des séjours d'un à quatre mois, les artistes se voient proposer une immersion dans le paysage, l'histoire et la culture de l'île de Vassivière et de sa région environnante. Dans un site privilégié d'expérimentation et d'exploration artistiques, les résidences constituent un point d'ancrage, et un élément moteur des activités du CIAPV. Le programme de résidences artistiques a été institué pour favoriser la réflexion et la recherche pour des projets artistiques s'inspirant d'un paysage rural paradoxal, à la fois préservé et marqué par des usages industriels. Il se tient dans le Château de l'Île de Vassivière qui offre des espaces de travail partagés.

En addition de son programme de résidence, le CIAPV présente un programme d'expositions temporaires, ainsi qu'un nombre important d'œuvres d'art en accès libre dans le Bois de sculptures. Cette offre artistique riche et variée, permet aux résident.es de bénéficier d'une immersion privilégiée dans l'univers de l'art contemporain. En outre, les résident.es se voient bénéficier d'un accompagnement personnalisé, dispensé par un centre d'art labellisé d'intérêt national, dont le rayonnement s'étend tant sur le plan régional, que national et international.

**Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** est situé sur les contreforts du Massif Central, au cœur de la Montagne Limousine, il couvre un territoire de 124 communes s'étendant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne soit plus de 335 000 hectares. Il a rejoint en 2004 les Parcs naturels régionaux de France, œuvrant pour la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines.

Le classement d'un territoire en PNR est le point de départ d'une volonté commune de protéger les paysages, les patrimoines naturels et culturels, de contribuer à l'aménagement du territoire, à son développement économique et social, mais aussi culturel. C'est également un engagement d'accueil, d'éducation et d'information des publics, et de développement d'actions expérimentales, exemplaires ou de recherche.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est à la fois :

- Un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés ;
- Un organisme investi de missions : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.

Dans le cadre de sa charte 2018-2033, le PNR a adopté une charte des paysages ayant un volet d'approfondissement de la connaissance et de mise en œuvre d'actions visant à mieux faire prendre en compte le paysage dans les actions publiques et privées ( <https://www.pnr-millevaches.fr/Objectifs-d-action-de-la-charte-des-paysages> ).

Par ailleurs, pour information, depuis 2022, le Parc naturel régional dispose d'un Observatoire photographique participatif du paysage : <https://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/>

## THÉMATIQUE

En quoi la notion de paysage est-elle adossée à la dimension de bien commun ? Comment ces deux concepts peuvent-ils s'articuler, s'influencer, se répondre ? Dans un contexte où l'urgence de la protection des paysages naturels est de plus en plus présente dans les esprits, et où l'idée de bien commun se trouve fortement menacée par la privatisation des ressources terrestres et aquatiques, le CIAPV et le PNR souhaitent inviter les artistes et les scientifiques à proposer une vision singulière et créative de ces deux objets d'étude. Ces deux notions peuvent poser des questions à la fois politiques, philosophiques et éthiques, et même appeler à une redéfinition de notre conception de l'humanité et de son devenir.

Il est proposé au binôme, composé d'un.e artiste et d'un.e scientifique, de mener une réflexion qui conduira à l'expression d'un point de vue original et personnel, et qui permettra d'ouvrir les perspectives de pensée.

**Le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** offre un terrain d'étude propice à l'observation des dynamiques qui animent le **paysage et la notion de bien commun**. Il constitue une source d'inspiration pour l'élaboration du projet artistique et scientifique du binôme. Il est précisé que la forêt ne peut être le sujet principal, les candidat.es sont invité.es à s'emparer de la transversalité des thématiques qui constituent le paysage de Millevaches. Tout au long de leur séjour, les résident.es se verront offrir l'expertise des différent.es acteur.ices, expert.es et passionné.es du territoire du PNR de Millevaches. Le binôme sera également encouragé à faire ses propres rencontres et explorations sur le territoire, afin d'en appréhender toute la diversité.

Dans la perspective de partager l'avancée du travail de recherche, le PNR et le CIAPV proposent d'organiser régulièrement des temps d'échanges et de rencontres ouverts au public, qu'ils soient amateur.ices ou professionnel.es du PNR.

Il est demandé au binôme de **produire une ou plusieurs œuvres**, destinées à être présentées auprès d'un public hétéroclite : familles, touristes, professionnel.les agissant sur le paysage, habitant.es, scolaires etc., et visant à ouvrir la discussion à propos du paysage du territoire, et la notion de bien commun. Un travail de médiation sera réalisé avec l'équipe du CIAPV et les chargées de mission du PNR. Il est également demandé aux artistes de concevoir leurs œuvres pour que le PNR puisse les transporter et les diffuser.

## CONDITIONS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

### Logement :

Les résident.es sont accueilli.es dans un logement partagé à proximité du CIAPV dans lequel iels disposent d'une chambre individuelle.

### Espaces de travail :

Propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Château de l'Île a été réhabilité en 2012 par les architectes Berger&Berger et BuildingBuilding. Les résident.es se partagent ses espaces de travail, répartis de manière ouverte sur 192 m<sup>2</sup> et sur plusieurs niveaux, ils sont chauffés et équipés d'internet et du téléphone. Pensés par les architectes comme un lieu de recherche et d'inspiration, plutôt que comme un atelier de pratique, les espaces de travail ne sont pas équipés de matériel audiovisuel ni d'outils techniques. Sous réserve des moyens et délais impartis, l'équipe du CIAPV apporte une aide technique et logistique aux résident.es.

### Déplacements :

Le CIAPV défraie les frais de voyage aller-retour pour chacun des résident.es, depuis son lieu de vie jusqu'à l'île de Vassivière, dans la limite de 300€ TTC maximum par déplacement (soit 600€ TTC maximum par binôme).

Au moins l'un.e des résident.es devra posséder un permis de conduire. Le CIAPV met à disposition un véhicule à partager avec l'équipe du CIAPV.

Le PNR de Millevaches met à disposition du binôme une somme forfaitaire de 900€ TTC (soit 300€ TTC par mois) pour les déplacements sur le territoire du fait de son étendue.

### Accompagnement des résident.es :

Le CIAPV et le PNR de Millevaches en Limousin mettent à disposition leurs équipes pour faciliter les recherches et rencontres des résident.es sur le territoire. Dans la mesure du possible et des délais impartis, les compétences des membres de l'équipe du CIAPV sont mises à profit des résident.es, durant leur temps de recherche et de création. Les résident.es disposent d'un accompagnement et d'un soutien, qu'il soit logistique, intellectuel, artistique ou encore pratique.

### Allocation de résidences :

Chaque résident.e reçoit une allocation de résidence **de 1 000€ net à payer par mois de résidence**.

### Production :

Le binôme de résident.es reçoit un budget de production de **4 000€ TTC**. Les résident.es gardent la propriété intellectuelle de/des œuvres, l'usage de/des œuvres est propriété du SMAG du PNR de Millevaches en Limousin pendant 2 ans à compter de la date de sortie de résidence. Les œuvres reviendront par la suite aux résident.es.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

### Conditions d'éligibilité :

Le présent appel à candidature pour la résidence de recherche et de création intitulé « Paysage et bien commun » est ouvert aux personnes issu.es des arts plastiques, des pratiques liées à l'écriture, à la vidéo, au son, et aux images... Il est ouvert aux scientifiques (au sens large), de nationalité française ou étrangère, sans limite d'âge, mais ayant terminé leur formation et justifiant d'un régime fiscal. Les résident.es doivent être en mesure de parler et de comprendre le français.

## Dossiers de candidature :

Les candidatures, rédigées en français, sont à adresser **uniquement par mail** à

- Camille Gerschel Hautefeuille, coordinatrice artistique du CIAPV  
[cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org](mailto:cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org)

Les dossiers devront comporter **seulement 3 pièces jointes, au format PDF** (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) :  
Pour chaque candidat.e :

- **Un dossier illustré** représentatif et succinct de son travail général ;
- **Une courte biographie** et un **CV** (3 pages maximum), comprenant les coordonnées complètes : adresse postale, courriel, téléphone ; la date et le lieu de naissance, ainsi que le lieu de vie actuel. Enfin le statut de travail : numéro de Siret et le numéro de sécurité sociale ;

Pour le binôme :

- **Une note** (1 page A4 maximum) **de motivation ou d'intention**, accompagnée de visuels ou non. Merci d'y faire figurer également les modalités de travail en commun envisagées.

Les dépôts sur place ou envois par courrier postal ne sont pas acceptés.

**Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 20 mai 2024, minuit**

## Processus de sélection :

Les résident.es seront choisi.es en fonction de la pertinence de leur **démarche** et du **binôme**, ainsi que sur leur compréhension du sujet et du territoire. Leur motivation pour investir le sujet comme le territoire sera également prise en compte.

Passée la phase de présélection, **cinq binômes finalistes** seront retenus et prévenus par courriel. Ils seront invités à présenter au jury leur projet artistique et scientifique, lors **d'un appel vidéo** qui se tiendra le 18 juin 2024.

Le jury sera composé de représentant.es du CIAPV comme du PNR de Millevaches en Limousin, ainsi que des partenaires financiers tels que la Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour donner suite au jury, les résident.es retenu.es seront prévenu.es au plus tard le **lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024**. Les autres candidat.es seront prévenu.es par courriel après la date du jury.

Pour tous renseignements complémentaires à propos du lieu de résidence, vous pouvez vous rendre sur le site : [www.ciapvassiviere.org](http://www.ciapvassiviere.org) ou contacter Camille Gerschel Hautefeuille, coordinatrice des résidences du CIAPV, au 05 55 69 27 27, [cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org](mailto:cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org).

Pour tous renseignements complémentaires sur le sujet et les questions techniques liées à sa thématique, vous pouvez contacter Florence Leplé, chargée de mission Paysage au PNR de Millevaches en Limousin, 06 77 83 90 53, [f.leple@pnr-millevaches.fr](mailto:f.leple@pnr-millevaches.fr)

*Les résidences du Centre International d'Art et du Paysage reçoivent le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine.*

*Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est accompagné financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Leader Pays Monts&Barrages.*

